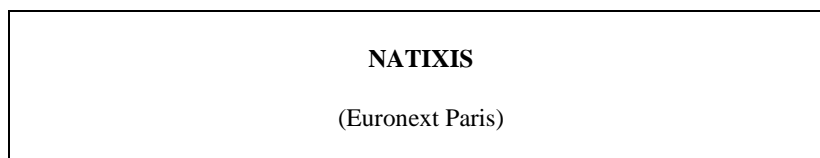


Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.



1. Le 15 avril 2021, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société NATIXIS déposée par JPMorgan Chase Bank, N.A., succursale de Paris, agissant pour le compte de la société anonyme BPCE (cf. Décision et Information n° 221C0803 du 15 avril 2021).

La note d'information de la société BPCE (visa n°21-107 en date du 15 avril 2021) et la note en réponse de la société NATIXIS (visa n°21-108 en date du 15 avril 2021) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés le 3 juin 2021).

En outre, conformément aux dispositions de l'article 231-32 du règlement général, l'Autorité des marchés financiers a reçu l'ensemble des autorisations préalables requises par la législation en vigueur.

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera **ouverte du 4 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021 inclus**.

J.P. Morgan AG se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société BPCE, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix de 4 €par action visant la totalité des actions NATIXIS non détenues par l'initiateur. Il est rappelé que le dividende de 0,06 €par action NATIXIS a été détaché le 2 juin 2021 et sera versé effectivement le 4 juin 2021.

2. Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.